

Fonds de gestion des crédits européens

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Session de février 2019

\\ Synthèse de la mission

Pour la période 2014-2020, la Région pilote la gestion d'une enveloppe totale de 787M€ de fonds européens. Ces 4 fonds soutiennent des projets de développement à travers toute la Bretagne, sur la base des priorités retenues dans chaque programme opérationnel. Ils contribuent ainsi à la mise en œuvre des 6 ambitions portées par le projet régional et des stratégies partenariales pour chaque secteur d'intervention.

Au 1^{er} décembre 2018, l'avancement de ces programmes connaissait une trajectoire satisfaisante avec l'engagement d'un volume d'aides de 506 M€ de fonds européens, soit une enveloppe globale programmée à 64% qui accompagne déjà plus de 13 000 projets sur l'ensemble du territoire. Sur le plan des paiements, près de 170M€ de fonds européens étaient payés au 1^{er} décembre aux bénéficiaires, soit une hausse de près de 100M€ en un an.

Ces montants se répartissent ainsi :

- le FEDER, Fonds européen de développement régional, doté de 307 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, accompagne le développement numérique, le renforcement des capacités de recherche, d'innovation et des PME, ainsi que la transition énergétique (développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique de l'habitat, transport). 58% de l'enveloppe est aujourd'hui programmée, pour un montant total de 178 M€ accompagnant 384 projets.

Le FEDER est également mobilisé dans le cadre des quatre programmes de coopération territoriale européenne auxquels les structures bretonnes participent traditionnellement de manière très dynamique. Une centaine de structures bretonnes sont ainsi impliquées dans 75 projets de coopération, pour un montant FEDER de 31M€.

- le FSE, Fonds Social européen, doté de 62 M€ et également placé, pour son volet formation, sous l'Autorité de gestion du Conseil régional ; il soutient la mise en œuvre de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, notamment les publics plus sensibles, en lien avec les filières identifiées dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Au 1^{er} décembre 2018, plus de 84% de l'enveloppe est programmée, accompagnant près de 15 000 demandeurs d'emploi dans le cadre du Programme Bretagne Formation. 122M€ de FSE, issus du Programme national et gérés par les services de l'Etat, les Départements et les PLIE sont quant à eux dédiés au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et à l'insertion sur le territoire ; cette seconde enveloppe est engagée à près de 64% .

- le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, doté de 371M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, constitue l'un des outils majeurs d'accompagnement des exploitations et des territoires ruraux ; il est particulièrement mobilisé pour soutenir les évolutions que traverse l'agriculture bretonne ; il est également déployé au service de la mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de biodiversité et de performance écologique et permet de renforcer, en lien avec les Contrats de partenariat avec les pays, l'innovation dans les territoires. Au 1^{er} décembre 2018, l'avancement du Feader atteint déjà 71% et les paiements ont dépassé les 100 M€ depuis le début de la période.

- le FEAMP, Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche, doté pour la Bretagne de 47M€ sous gestion déléguée au Conseil régional, est quant à lui mobilisé pour accompagner la mise en œuvre de la Politique commune des pêches et conforter la croissance bleue de l'économie bretonne, que ce soit en matière de pêche, d'aquaculture et d'accompagnement du développement des territoires littoraux. Les porteurs de projets bretons peuvent également candidater aux dispositifs mis en place directement au niveau national. Après un démarrage tardif, le FEAMP a connu une année 2018 beaucoup plus dynamique et présente dorénavant un taux d'avancement de 25% ; près de 6 M€ de paiements ont été traités.

Les perspectives pour 2019 sont positives. Sur le plan financier, la dynamique de mise en œuvre permet d'aborder sereinement les objectifs d'avancement fixés par la

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2
Répartition des crédits par chapitre 3
Programme 1110 4
Programme 1140 8

Commission en terme de dégageant d'office. En outre, la revue de performance qui sera menée spécifiquement cette année ne devrait pas non plus avoir d'impact, pour les fonds placés sous l'Autorité de gestion directe du Conseil régional tout au moins. La priorité sera de nouveau donnée à la résorption des retards, concentrés essentiellement maintenant sur les dispositifs territorialisés et notamment Leader ; une attention particulière devra néanmoins toujours être maintenue sur le calendrier des paiements des mesures surfaciques agricoles qui a pu connaître encore en 2018 de nouveaux retards par rapport aux annonces initiales.

Cette forte dynamique posera aussi la question des réajustements de maquette, jusqu'à présent concentrés sur le Feader, mais qui pourrait s'étendre à d'autres fonds au fur et à mesure des consommations constatées sur les différentes mesures. Il n'est toutefois pas envisagé de modification stratégique majeure des programmes, mais simplement la mise en cohérence des maquettes aux besoins réels des dispositifs, dans un souci de pilotage dynamique, de plus en plus important au fur et à mesure de l'avancement des calendriers de réalisation.

Enfin, l'année 2019 sera marquée par l'accélération des négociations en vue des futurs programmes, pour la période 2021-2027. La Commission européenne a publié en mai 2018 l'ensemble de ses propositions législatives, sur le futur cadre financier pluriannuel d'une part, et sur l'ensemble des politiques d'autre part, ouvrant ainsi la voie au lancement des travaux du Conseil et du Parlement européen. Bien que la Commission ait initialement envisagé que ces négociations puissent aboutir avant le renouvellement du Parlement au printemps et sa propre réinstallation à l'automne, il est dorénavant acquis qu'aucun accord final ne pourra être trouvé avant fin 2019. Ces négociations européennes se poursuivront donc tout au long de l'année 2019, en même temps que s'accéléreront progressivement les travaux nationaux et régionaux.

La Région s'est déjà fortement mobilisée pour peser dans les travaux en cours, sur la base des prises de positions adoptées par l'assemblée régionale en décembre 2017, et en lien avec les autres Régions françaises, mais aussi européennes. Elle s'appuie naturellement sur les réseaux dont elle est membre, en particulier la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, mais elle porte aussi de nouvelles initiatives, comme la Coalition des Régions agricoles européennes lancée à Strasbourg en octobre 2018. La Région est engagée dans ce travail de lobbying avec une vigilance particulière pour que les priorités régionales de développement de notre territoire puissent être prises en compte dans les futures orientations, avec un budget d'intervention conforté et pour que le rôle des Régions en tant qu'Autorités de gestion pleine et entière soit confirmé, tant au niveau européen que national.

La Mission Fonds européens repose sur la mise en œuvre de 4 programmes dont deux seulement font l'objet d'une inscription budgétaire au Budget Primitif et font donc l'objet d'un rapport lors de cette présente session.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

	AE		Total AE	AP 906	Total AP
	930	936			
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020					
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	820 000		820 000		
	820 000		820 000		

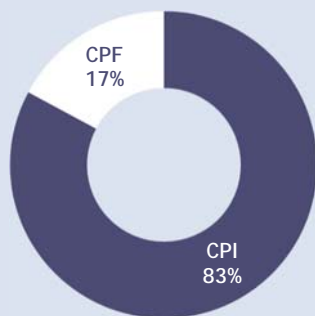
→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF		Total CPF	CPI 906	Total CPI
	930	936			
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		6 000 000	6 000 000	29 000 000	29 000 000
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	1 255 000		1 255 000		
	1 255 000	6 000 000	7 255 000	29 000 000	29 000 000

Programme 1110

Autorisations de programme et d'engagement

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 de

29 000 000 €

→ Abonder l'autorisation d'engagement ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 de

6 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

29 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

Le programme 1110 permet de rendre compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020, sous Autorité de gestion du Conseil régional.

Il porte également, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement ainsi que les crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires.

Pour le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire est le Conseil Régional de Bretagne venant en remboursement de ses propres dépenses. Aucune autorisation de programme ou d'engagement n'est de fait requise.

Doté pour la période 2014/2020 d'une enveloppe de 369,3M€ de FEDER et de FSE, le programme bénéficie à la fin 2018 d'un niveau d'avancement très satisfaisant.

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis le début du programme, 230M€ ont été engagés au bénéfice de 389 opérations, soit 62% des crédits:

- 384 projets au titre du FEDER pour 178M€ de FEDER, soit 58% de l'enveloppe
- 5 projets au titre du FSE pour 52M€ soit 84% de l'enveloppe.

Sur l'ensemble du programme, 112 M€ de dépenses ont été certifiées auprès de la Commission européenne permettant le remboursement de 44,4M€ de FEDER et FSE.

\\ 2019 en actions

→ Assurer une programmation optimale

Dans un contexte de léger ralentissement de la programmation sur le FEDER, les démarches engagées mi 2018 devraient notamment se traduire en 2019 par un accroissement de la programmation des projets sélectionnés sur le territoire au titre de la politique territoriale intégrée. La programmation de dossiers d'importance couplée à la bonne dynamique des autres dispositifs devrait également permettre de contribuer à l'augmentation significative du niveau d'engagement des crédits. La présentation en programmation du projet de la ligne b du métro de Rennes ainsi que l'abondement du fonds de co-investissement Breizh Up pour un total de 20M€ devraient ainsi permettre d'élever le taux de programmation à près de 68% fin 2019.

Les mesures de simplification de la gestion des fonds européens ouvertes à la mi 2018 par la Commission européenne devraient également contribuer à cette dynamique par une réduction de la charge administrative pour les porteurs de projets ainsi que pour l'Autorité de gestion.

L'année 2019 devrait également être marquée par un réajustement de la maquette FEDER afin de tenir compte de l'avancement des différents dispositifs. Le suivi de l'engagement des projets et l'identification des perspectives de programmation permettront ainsi d'optimiser la consommation des crédits et d'anticiper la clôture du programme dans de bonnes conditions.

Pour le FSE, la programmation accompagne des prestations de formation issues du programme régional de formation. Compte tenu de la particularité de gestion de ces actions pluriannuelles, les dossiers programmés correspondent aux consultations de marchés publics de formations qualifiantes ; la programmation (84% de l'enveloppe au 31 décembre 2018) concerne au total 253 actions sur l'ensemble du territoire dont les réalisations se dérouleront jusqu'en 2019. La dernière tranche de programmation sera engagée en début d'année 2019 ; les réalisations s'étaleront jusqu'en 2022. Dans une logique de bonne gestion, une sur-programmation est envisagée, étant entendu que les actions peuvent parfois ne pas être réalisées dans leur intégralité.

→ Répondre aux exigences communautaires de performance et de conformité

L'année 2019 sera fondamentale du point de vue de la performance, avec un exercice de revue à mi-parcours s'ajoutant aux enjeux annuels de dégageant d'office.

L'exercice de dégageant d'office consistant à justifier d'un seuil de réalisation financière au 31 décembre de l'année, sous peine de retrait des crédits non consommés, nécessitera le maintien des démarches de suivi afin d'atteindre au plus tôt l'objectif annuel et assurer un remboursement au fil de l'eau des dépenses réalisées.

Sur le FEDER, le « grand projet » Bretagne Très haut débit, dont la clôture de la procédure auprès de la Commission a permis de déclarer les premières dépenses, a contribué de manière significative au dépassement du seuil attendu fin 2018 (+ 9M€ par rapport à l'objectif). Cette dynamique devra être maintenue tout au long de l'année 2019 considérant le niveau élevé des objectifs fixés par la Commission européenne.

Sur le FSE, l'état des dépenses déclarées auprès de la Commission a également permis d'aboutir à un dépassement du seuil attendu fin 2018 (+ 4.7M€ de crédits UE par rapport à l'objectif). Compte tenu de la volumétrie des dépenses restant à déclarer, le seuil 2019 devrait être atteint dans les délais attendus.

Dans un contexte d'approche par les résultats, la revue de la performance à mi-parcours constituera un événement majeur de l'année 2019. Sur la base de cibles validées par la Commission européenne en début de programme, une analyse des résultats, tant en termes d'avancement de la réalisation financière que de réalisations concrètes, sera réalisée au cours du 2nd semestre. Au vu de l'avancement du programme et du pilotage fin de cet exercice tout au long de l'année 2018, l'ensemble des cibles devraient être atteintes permettant ainsi le déblocage des montants mis en réserve (6% de l'enveloppe initialement attribuée).

De manière complémentaire et continue, en tant qu'Autorité de gestion, la Région Bretagne est garante du respect de la réglementation communautaire et nationale. Dans ce cadre, l'accompagnement des bénéficiaires sur la phase amont du dépôt de leur projet se poursuivra. En tant que de besoin, des mesures d'accompagnement spécifiques pourront être déployées auprès de certains bénéficiaires à l'instar de 2018.

Au cours de l'année 2018, les audits communautaires, nationaux et locaux réalisés n'ont pas soulevé de difficultés particulières. Compte tenu de l'avancement du programme et des modalités de contrôle, un nombre croissant de contrôles est prévisible pour l'année prochaine.

Les actions du programme

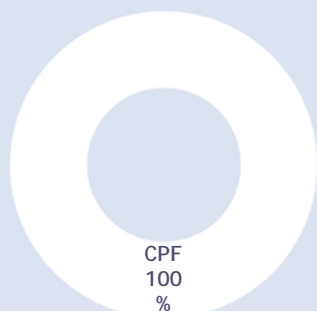
- Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)
 - ✓ Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
 - ✓ Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne
 - Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)
 - ✓ Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
 - ✓ Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
 - ✓ Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes
 - Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne
 - ✓ Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
 - ✓ Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
 - ✓ Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne
 - Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)
 - ✓ Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne
-

Programme 1140

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation de
programme de

[Blanc]

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2019 une autorisation
d'engagement de

820 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

[Blanc]

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

1 255 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

Devenue Autorité de gestion pleine et entière pour une grande partie des fonds européens structurels et d'investissement intervenant sur le territoire breton depuis 2014, la Région pilote dorénavant la mise en œuvre globale de tous ces programmes, en lien avec le partenariat régional qui est associé à la sélection des dossiers et aux échanges stratégiques sur les dispositifs cofinancés.

Cofinancé par les fonds européens dans le cadre de l'assistance technique, le programme 1140 sert ainsi de support aux actions déployées au titre des missions d'Autorité de gestion, avec trois objectifs principaux.

Le premier d'entre eux est d'assurer la qualité et la fluidité de la gestion, tant en amont par l'accompagnement des bénéficiaires, que dans l'activité quotidienne d'instruction ; les actions mises en place permettent aussi de sécuriser le déploiement des programmes, comme en attestent les résultats positifs des différents audits menés à ce jour par l'ensemble des organismes de contrôle.

Le second objectif est de soutenir l'information sur les financements européens et la valorisation de l'action de l'Union européenne sur le territoire breton. Les outils d'information diffusés depuis 2015 sont ainsi régulièrement mis à jour et enrichis de nouvelles actions s'appuyant de plus en plus sur les réalisations concrètes à travers toute la Bretagne, au niveau régional et local.

Enfin, la mise en œuvre des fonds européens doit aussi s'appuyer sur une évaluation de l'impact des dispositifs sur les objectifs poursuivis par les différents programmes ; avec l'avancement de la programmation, ces analyses vont pouvoir s'accélérer et épauler l'Autorité de gestion dans la dernière phase de mise en œuvre et la préparation des nouveaux cadres d'intervention après 2020.

\\ 2019 en actions

→ Mobiliser le partenariat régional autour des programmes actuels et futurs

Avec l'année 2019 s'ouvre la phase finale de déploiement des programmes actuels. Ces 4 années de pleine mise en œuvre pour les fonds sous Autorité de gestion ont permis d'atteindre un niveau global d'engagement des crédits européens très satisfaisant. Cependant, cet avancement va devoir être analysé de plus en plus finement pour piloter les différentes maquettes financières de manière dynamique et favoriser ainsi la pleine utilisation des fonds d'ici la fin de la période. Comme cela a pu être déjà fait sur le Feader à plusieurs reprises, l'objectif sera de poursuivre les ajustements de maquette au regard de l'avancement des dispositifs et de leurs perspectives de consommation d'ici la fin de chaque programme. Cela permettra de réabonder le cas échéant les mesures faisant face à une consommation plus importante qu'initialement estimé.

Par ailleurs, l'année 2018 a ouvert le cycle des négociations pour la définition du budget et des politiques européennes 2021-2027 ; si le débat s'est concentré jusqu'à aujourd'hui principalement à l'échelle européenne, les discussions s'accéléreront progressivement aux niveaux national et régional dans le courant de l'année 2019. Les comités partenariaux réunis régulièrement pour la mise en œuvre des programmes actuels seront mobilisés pour ces travaux qui devraient démarrer au second semestre, sous réserve de l'avancement des négociations européennes sur certains points structurants : réouverture de la possibilité pour les Régions d'être Autorités de gestion du Feader, stabilisation des débats sur les principes de concentration thématique pour le Feder, publication par la Commission européenne de ses recommandations « pays »,... les principes retenus en France pour l'organisation de la gestion devront aussi être actés au niveau national.

→ Faire témoigner des réalisations concrètes

En tant qu'Autorité de gestion, la Région a en charge la mise en œuvre d'un Plan de communication annuel qui est défini en lien avec le partenariat. L'avancement de la programmation permet dorénavant de s'appuyer tout au long de l'année sur des exemples concrets de projets cofinancés par l'Union européenne, dans tous les territoires. Ainsi, une nouvelle campagne de communication sera lancée à l'automne 2019 en s'appuyant directement sur les témoignages de bénéficiaires des différents fonds. Cette campagne prendra le relais des spots « Oubliez vos idées reçues ! » qui auront totalisé plus de 10 millions de vues depuis leur première diffusion.

→ Assurer le maintien de la réserve de performance

L'année 2019 sera marquée par l'analyse de la performance des programmes ; cet exercice n'aura lieu que cette année, puis à la fin de la période. Pour cette première phase, il déterminera le maintien de la réserve de performance (6% de l'enveloppe) au sein de la maquette financière de chaque programme et son éventuelle reventilation financière.

Concrètement, il s'agira de mesurer l'avancement financier et physique des programmes et des projets financés par rapport aux cibles fixées dans les programmes pour chaque axe d'intervention. Si sur un axe donné, la cible n'est pas atteinte à au moins 85% (ou 75% selon les cas), alors les crédits mis en réserve pour cet axe devront être basculés sur un autre axe qui a de son côté rempli les objectifs. Les crédits ne seront donc pas perdus pour le programme mais devront être réorientés vers les axes les plus dynamiques.

Au vu des chiffres disponibles mi-décembre 2018, les objectifs sont déjà remplis pour le FSE et le FEDER ; pour le FEADER, certains indicateurs nécessiteront de poursuivre les travaux d'avancement en début d'année 2019 (paiements des MAEC et des dispositifs de soutien à l'agriculture biologique, et paiements Leader essentiellement) mais toutes les cibles devraient être atteintes. Seul le FEAMP pourrait rencontrer des difficultés, mais dont l'impact reste aujourd'hui difficile à mesurer. D'une part, il sera à évaluer au niveau national de manière consolidée et d'autre part, le rattrapage important des paiements constaté fin 2018 et qui auront permis d'éviter le dégageant d'office participeront aussi directement à limiter les risques sur ce sujet.

→ Déployer le Plan d'évaluation des différents programmes

Enfin, l'année 2019 verra s'accélérer la mise en œuvre du Plan d'évaluation des programmes européens. L'Autorité de gestion s'appuiera en particulier sur les prestataires retenus pour réaliser les parties évaluatives des rapports annuels à rendre à la Commission au 30 juin 2019. Elle prévoit également de les mobiliser pour évaluer la stratégie de spécialisation intelligente élaborée en 2013 et qui nécessitera d'être actualisée, dans un calendrier similaire à celui de la rédaction des futurs programmes. Les différents volets territorialisés des programmes FEDER, FEADER et FEAMP pourraient aussi faire l'objet d'une évaluation croisée, permettant d'apporter des éléments utiles à l'ensemble du partenariat dans les futurs travaux de réflexion à mener pour la prochaine période sur ces dispositifs spécifiques.

Les actions du programme

- Assurer une gestion de qualité
 - ✓ Répondre aux exigences de la réglementation communautaire
 - ✓ Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires
 - Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens
 - ✓ Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs
 - ✓ Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets
 - ✓ Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire
 - Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact
 - ✓ Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme
-

